

Service Interrégional des
Concours



Filière
administrative

concours et examens

rapport du Président du jury

Rapport du Président du jury de l'examen professionnel d'Attaché territorial Principal Session 2015

L'examen professionnel d'attaché territorial principal a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des quatorze départements du Grand Ouest.

I. EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL GRAND OUEST

A. Calendrier

Périodes d'inscription	18 novembre au 18 décembre 2014
Période de retrait des dossiers	18 novembre au 10 décembre 2014
Date limite de retour des dossiers	18 décembre 2014
Épreuve d'admissibilité	7 avril 2015
Épreuves d'admission	Du 23 au 25 juin 2015
Publication des résultats	26 juin 2015

B. Inscriptions

L'examen d'attaché territorial principal est ouvert aux attachés justifiant au 1^{er} janvier de l'année du tableau d'avancement, de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats sont autorisés à se présenter à l'examen au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour être inscrits sur le tableau annuel d'avancement.

1 009 candidats ont réalisé une pré-inscription sur internet.

Sur les 896 candidats ayant retournés leur dossier d'inscription, 8 n'ont pas été admis à concourir (condition d'ancienneté non remplie ou candidats non titulaires du 5^{ème} échelon principalement).

888 candidats ont donc été admis à concourir et convoqués à l'épreuve écrite d'admissibilité qui s'est déroulée le 7 avril 2015 (pour rappel, 688 candidats avaient été admis à concourir en 2013).

II. CANDIDATS

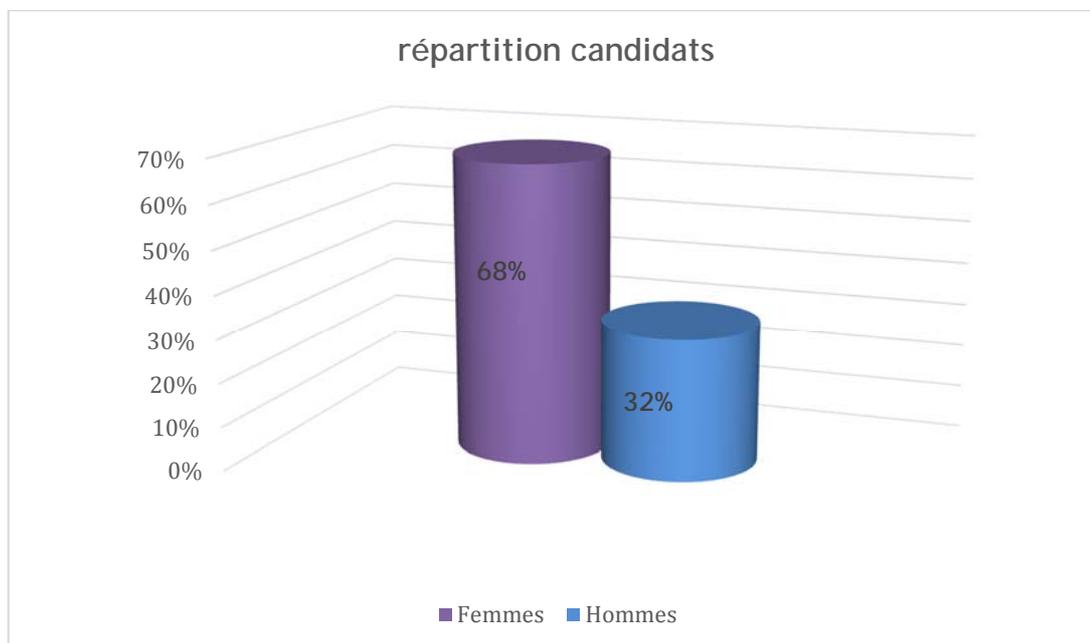
A. Origine géographique

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 25 départements différents situés comme suit :

RÉGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS À CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	324	857 candidats Soit 96,50 % des convoqués domiciliés dans le Grand Ouest
Pays de la Loire	306	
Basse Normandie	98	
Haute Normandie	129	
Hors Grand Ouest	31	Soit 3,50 % des convoqués domiciliés hors Grand Ouest

B. Répartition hommes-femmes

Les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (68 %).



C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 41 ans.

On observe une représentation importante de la tranche d'âge des 40 à 49 ans pour cet examen.



III. ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A. Déroulement

L'épreuve s'est déroulée le 7 avril 2015 l'après-midi à l'Espace Aumaillerie à La Selle en Luitré ainsi qu'au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard, pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves accordé dans le cadre de leur reconnaissance de travailleur handicapé.

Sur les 888 candidats convoqués, 759 étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de 14,53 %.

B. Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que le sujet complet sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Le sujet ne comporte aucune indication de correction.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, cette correction a mobilisé 28 intervenants.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

L'unique épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées. (durée 4 heures ; coefficient 1).

Le sujet de l'épreuve de la session 2015 était le suivant :

Vous êtes chef du service déchets, au sein de la Direction de l'environnement de la Communauté d'Agglomération d'Admiville. Cet établissement compte 60 000 habitants, rassemble 15 communes dont les deux tiers de la population habitent dans les trois communes constituant le cœur urbanisé de l'agglomération ; ce cœur urbanisé étant composé à 75 % d'un habitat collectif.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), instituée dès la constitution de l'intercommunalité en 2008, a fait l'objet de vifs débats lors de la dernière campagne électorale. Le sujet de la collecte sélective des déchets ayant été relancé, le nouvel exécutif communautaire s'est engagé à mettre en place une fiscalité incitative. Il a fixé comme objectif à la nouvelle directrice générale des services (DGS) l'élaboration d'une politique globale de prévention et gestion des déchets, dont la mise en place d'une part incitative dans la TEOM constitue la première étape.

A l'aide du dossier joint et de vos connaissances, la DGS vous demande d'élaborer une note assortie de propositions opérationnelles argumentées afin de dessiner un plan de mise en oeuvre de la part incitative de la TEOM.

Le dossier du sujet est composé de 38 pages, réparties en 8 documents.

1. Les notes

Résultats de l'épreuve écrite

	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nombre de notes éliminatoires
2015	759	9,68/20	18/20	0,50/20	3	23
2013 (pour rappel)	593	9,62/20	17/20	0/20	5	15
2012 (pour rappel)	532	9,59/20	16/20	0/20	6	12
2011 (pour rappel)	538	9,60/20	17/20	0/20	5	18

3,03 % de notes éliminatoires pour l'épreuve de note de synthèse en 2015 (notes inférieures à 5/20).

Observations générales des correcteurs :

Les correcteurs ont considéré que le sujet, de prime abord assez technique, offrait aux candidats une large possibilité de développement sur de multiples aspects (financiers, techniques, juridiques, organisationnels, démocratie locale,...). Ce sujet présentait un large spectre des attentes managériales (relation à l'élu, capacité à exprimer le choix de manière claire, capacité à la conduite du changement, sensibilisation à la relation aux usagers). Il ne favorisait donc aucun profil et s'avérait particulièrement intéressant à traiter car il était global et transversal.

En outre, ce sujet nécessitait une approche pragmatique pour bien prendre en compte la problématique de l'EPCI.

Clairement formulé avec un contexte local bien décrit, le sujet ne posait aucune difficulté de compréhension pour les candidats. Par ailleurs, le libellé donnait des pistes pour tenir compte des caractéristiques du territoire. Toutefois, la plupart des candidats ont eu des difficultés à aller au cœur du sujet, laissant place à beaucoup de digressions « périphériques » ou de détails superflus. La faiblesse des introductions (définition, enjeux) a souvent conduit à des 1^{ères} parties trop descriptives.

Un certain nombre de candidats ont insuffisamment pris en compte les éléments contextuels évoqués. Les très bonnes copies sont celles qui ont su développer des propositions opérationnelles très concrètes, en développant le rôle et l'impact sur les services et les objectifs de l'EPCI. Trop souvent, la tentation des candidats a été de renvoyer à un comité le soin du choix des modalités techniques, avec au mieux, l'énoncé de ces dernières, alors que l'exploitation du dossier impliquait de les détailler.

Quelques bons candidats se sont appuyés utilement sur ces caractéristiques pour illustrer leur propos et argumenter quant aux meilleures orientations possibles, témoignant ainsi d'une approche précise et concrète du sujet.

Très souvent, l'analyse et les préconisations « démocratie locale participative » et la nécessaire relation aux élus ont été trop généralement sous traitées, voire occultées. Majoritairement les candidats ne sont pas dans la posture d'aide à la décision et font la synthèse d'un mode opératoire sans répondre à la commande. En essayant de « tout mettre » ou d'englober le sujet dans un ensemble plus stratégique, les copies perdent au final en densité par rapport à la question posée. Plus généralement, les copies ont manqué d'opérationnalité. De nombreuses notes n'étant ainsi pas suffisamment techniques.

2. Le seuil d'admissibilité

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, décide de fixer le seuil d'admissibilité à 11/20.

258 candidats sont ainsi déclarés admissibles.

IV. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 23 au 25 juin 2015 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Sur 258 candidats convoqués, 255 se sont finalement présentés à l'épreuve orale, soit un taux d'absentéisme d'1,16 %.

L'unique épreuve orale de cet examen consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle.

L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l'intéressé, en particulier en matière d'encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux.

Durée de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé
Coefficient 1 : épreuve notée de 0 à 20

Le jury a adopté la grille suivante reprenant le libellé réglementaire de l'épreuve :

I - Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	5 minutes
II - Aptitudes professionnelles : - Connaissances administratives générales - Connaissances de l'environnement territorial - Aptitudes au management et à l'encadrement supérieur	15 minutes
III - Motivation du candidat	Tout au long de l'entretien

Le jury souligne que cette grille a contribué à l'égalité de traitement des candidats en reprenant des items identiques pour tous les candidats. Les sous-jurys d'entretien ont ainsi évalué les candidats sur la base des mêmes rubriques, garantissant ainsi une homogénéité des entretiens, tout en gardant la possibilité de développer davantage tel ou tel item en fonction de l'exposé du candidat, point de départ de l'entretien.

Conformément à chaque organisation, cette épreuve orale a fait l'objet d'une réunion de cadrage avec l'ensemble des sous-jurys d'entretien (organisés en trinômes, avec un représentant du collège des élus, des fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées). En effet, cette rencontre préalable permet à chacun de s'harmoniser et d'échanger sur le déroulement de l'épreuve tant sur la forme (organisation matérielle et pratique de l'épreuve sur 2 jours 1/2) que sur le fond.

La note de cadrage de l'épreuve orale d'admission est en ligne sur le site internet du CDG35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ».

B. Résultats des épreuves

1. Les notes

Résultats de l'épreuve orale

	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de notes éliminatoires
2015	255	10,81/20	18/20	4/20	2
2013 (pour rappel)	302	10,60/20	18/20	4/20	1
2012 (pour rappel)	273	11,00/20	18/20	3/20	5
2011 (pour rappel)	269	10,94/20	18/20	3/20	4

- **Bilan des 2 jours ½ d'intervention :**

- 104 candidats ont obtenu une note comprise en 5 et 10/20, soit 40,78 % des candidats entendus ;
- 112 candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 15/20, soit 43,92 % des candidats entendus ;
- 37 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20, soit 14,51 % des candidats entendus ;
- 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

Le jury a validé en séance et à l'unanimité les deux notes éliminatoires.

Au vu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées par les sous-jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

2. Le seuil d'admission

Rappel de quelques principes de notation :

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des ses notes aux épreuves (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission) est inférieure à 10/20.

Tout candidat ne participant pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

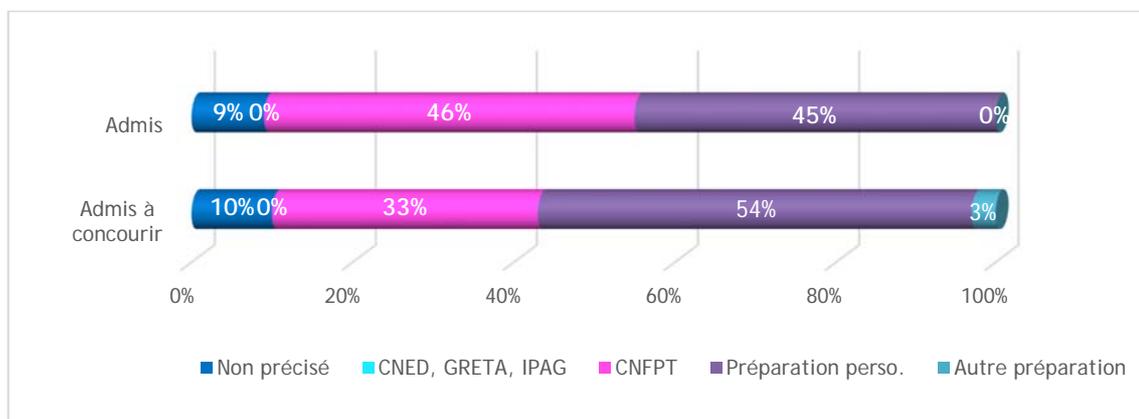
Pour la session 2015, le jury fixe le seuil d'admission à 11,75/20 et déclare ainsi 131 candidats admis, soit 17,26 % des candidats présents à l'épreuve écrite (pour rappel : 27,82 % en 2013 et 38,72 % en 2012).

3. Le profil des admis

On observe que parmi les 131 candidats admis :

- 45 % ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves
- 46 % ont déclaré avoir suivi une formation de préparation aux épreuves via le CNFPT

Comparaison préparation aux épreuves



Observations du jury :

Concernant ces épreuves orales d'admission, les membres du jury, ont souligné que globalement, les candidats avaient préparé leur exposé. Celui-ci a pu toutefois apparaître comme trop linéaire, trop formaté, trop récité, conduisant à des propos non ponctués pour certains d'entre eux.

A l'audition des exposés, les membres du jury observent que les missions confiées à certains candidats ne relèvent pas toujours des fonctions attendues d'un cadre A et qu'il en résulte ainsi des écarts dans les niveaux de responsabilités, à grade égal.

Concernant l'entretien, celui-ci a trop souvent mis en exergue des compétences territoriales trop « limitées ».

Le jury souhaite à cette occasion rappeler que le monde territorial est en profonde mutation et que l'absence de veille juridique quotidienne de certains candidats sur les réformes en cours est un vrai frein à la prise de recul nécessaire pour occuper un futur poste d'encadrement supérieur.

Ainsi, les candidats se cantonnent souvent à leur domaine de compétences, leur collectivité et leur territoire. Les jurys ont constaté que de nombre d'entre eux sont autocentrés sur leurs pratiques. Certains sont ainsi plus dans l'attente d'une reconnaissance professionnelle que dans la conscience d'une contrainte forte de professionnalisation qui gagne les collectivités.

Cet examen n'est pas une validation de l'expérience passée mais doit permettre au jury de déceler les candidats aptes à occuper des postes stratégiques à responsabilité nécessitant des prises de positions claires tant dans la gestion d'équipe, que dans la décision et la relation à l' élu. La dimension politique de ces postes stratégiques n'a pas toujours été suffisamment intégrée par les candidats.

Sur la forme, le jury souhaite rappeler, conformément à la note de cadrage, que le savoir être et le positionnement du candidat face à un jury fait partie intégrante de l'entretien.

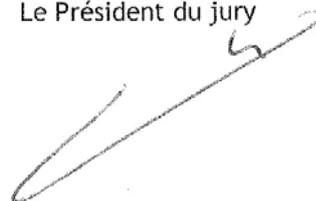
Des candidats ont toutefois fait preuve de ces compétences, de ces projections démontrant ainsi leurs motivations et leurs futures capacités d'adaptation aux mutations territoriales.

Le jury souligne enfin que certains candidats ont eu une moyenne honorable qui ne leur a toutefois pas permis d'être déclaré admis. En effet, ces derniers dont le potentiel a été décelé, doivent toutefois encore consolider leur expérience professionnelle toute récente afin de correspondre aux attentes du jury pour un emploi d'encadrement supérieur.

V. STATISTIQUES DES DERNIERES SESSIONS

Session	Nombre d'inscrits	Nombre de présents à l'écrit (absentéisme)	Nombre de notes éliminatoires à l'écrit	Nombre d'admissibles (seuil)	Nombre d'admis (seuil)	Taux de réussite
2011	622	538 (13,50 %)	18	271 (10/20)	200 (10/20)	37,17 %
2012	620	532 (13,64 %)	12	275 (10/20)	206 (10/20)	38,72 %
2013	704	593 (13,80 %)	15	303 (10/20)	165 (11/20)	27,82 %
2015	899	759 (14,53 %)	23	258 (11/20)	131 (11,75/20)	17,26 %

Fait à Thorigné-Fouillard, le 26 juin 2015
Le Président du jury



Louis LE COZ
Adjoint au Maire de la ville de Redon